

N°27

VILLE DE SEVRANS

Département de la
Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevrans

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevrans, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevrans

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mérim
BACON Jean-François (à partir de 19h50)
JACQUART Ludovic
MEKKI Chérifa
CHAUVET Claude (à partir de 19h50)
BASTARAUD Sébastien
MABCHOUR Najat

YILDIZ Umit
MOULINNEUF Serge
BOITTE Gilles (à partir de 21h58)
SELEMANI Ivette
VELTHUIS Asaïs
CEPRANI Eric
KOUYATE Hawa
PRUNIER Gérald
CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)
LARDIC Stéphane
WAVELET Manuel

GAUTHIER Raymond
CAMARA Mariama
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
BRAHIM Marwa
CAMARA N'Na Fanta
GEFFROY Philippe
HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12)
CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)
PERRAN Dominick
SAKI Mireille
JOUS Sullivan

Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BOITTE Gilles
RATNATHURAI Ziromi
MOILIME Hassanata
AGUIRREBENGOA Carole
LIBERT Amaud
BOREL YERETAN Stéphanie
ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer

donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 19h50 à
donne procuration à
donne procuration jusqu'à 21h58 à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à partir de 00h31 à

PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
MERIGUET Dominique
BASTARAUD Sébastien
BENAMMOUR Mérim
BLANCHET Stéphane
BACH RUSSO Safia
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
HAMDAOUI Naïma
PERRAN Dominick
CHANTRELLE Laurent

Excusés et absents

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière : Urbanisme – Rénovation urbaine
Service émetteur : Urbanisme

Objet : Signature d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) tripartite entre l'Établissement public territorial "Paris Terre d'envol", la Ville de Sevrans et la société ELIASUN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5219-5 et L 5211-1 et suivants,

VU la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (Molle),

VU la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.332-11-3 et L.332-11-4, et R.332-25-1 à R.332-25-3,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sevrans approuvé le 15 décembre 2015,

VU le projet de convention de Projet Urbain Partenarial à signer entre l'établissement public Paris Terre d'Envol, la Ville de Sevrans et la société ELIASUN,

Considérant que le Projet Urbain Partenarial permet de contribuer au financement des équipements publics nécessaires à l'arrivée de nouveaux habitants sur le secteur des "quartiers Sud / Freinville",

Considérant les équipements scolaires publics à créer et/ou à renforcer dans le secteur au regard du nombre d'habitants supplémentaires induit par la future construction,

Considérant l'avis favorable du projet et de la présente délibération en commission municipale mixte "ville verte et active et ville solidaire" du lundi 3 octobre 2022

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopté par	41 voix	Unanimité
Présents ou représentés	41 voix	
Exprimés	41 voix	
Pour	41 voix	
Contre		
Abstention		
NPPV		

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de PUP ci-annexée à signer entre l'Établissement Public Territorial Paris Terre d'Envol, la Ville de Sevrans et la société ELIASUN, pour la réalisation d'un programme comportant 26 logements d'environ 1.621m² SDP et une surface de 61m² créer à vocation commerciale sur un terrain sis 40 allée des Peupliers.

Le montant de la participation forfaitaire est établi à 120 euros/m² HT de SDP concernant la partie du programme de logements (nette de taxe et hors participation au financement de l'extension de réseau ENEDIS à la seule charge du constructeur) soit 194.520 Euros HT.

Délibération n° XX du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Signature d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) tripartite entre l'Établissement public territorial "Paris Terre d'envol", la Ville de Sevrans et la société ELIASUN.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera adressée au préfet de Seine-Saint-Denis

Le Maire

Stéphane BLANCHET



M. le maire de Sevrans certifie que le présent acte a été :

Reçu en Préfecture le : 14 OCT. 2022

Affiché le : 18 OCT. 2022